



ALLIANZ PRÉVOYANCE

S'adapte à vos besoins
et à votre budget



Enfin une **prévoyance** qui vous ressemble

Il est essentiel de vous protéger contre les aléas de la vie (accident, maladie, décès prématuré). Quelle que soit votre situation, nous proposons des solutions de prévoyance Allianz adaptées, en vous couvrant selon vos besoins et ceux de votre famille.

Vous pouvez renforcer votre protection, notamment en cas de décès, même si vous bénéficiez d'un contrat de prévoyance collectif par votre employeur.

Que vous soyez en couple, célibataire, avec ou sans enfant, employé, cadre, intérimaire, travailleur indépendant, demandeur d'emploi... Allianz Prévoyance a une solution adaptée pour protéger ceux que vous aimez.

Le contrat Allianz Prévoyance vous permet de :

- compléter les prestations versées par votre régime obligatoire en cas d'arrêt de travail ou d'invalidité,
- protéger vos proches en cas de décès prématuré.

Découvrez nos solutions et construisez avec votre conseiller la protection dont vous et votre famille avez vraiment besoin.

Vous êtes travailleur indépendant, artisan, commerçant et vous souhaitez bénéficier du cadre fiscal avantageux de la loi Madelin ?

Découvrez notre offre Allianz Prévoyance TNS.

Parlez-en à votre interlocuteur Allianz.



**ALLIANZ
PRÉVOYANCE**
ALLIANZ

Label d'excellence 2025

Le label d'excellence des Dossiers de l'Épargne est attribué par un jury de professionnels indépendants, et récompense les meilleures offres du marché.





Notre engagement : simplicité, rapidité et sécurité

Bénéficiez d'un parcours d'adhésion digitalisé, fluide et rapide : devis personnalisé en quelques minutes, formalités médicales interactives et signature électronique de tous les documents. Votre interlocuteur est là pour vous accompagner.

Une offre adaptée et ajustable

Nous tenons compte de votre situation personnelle et professionnelle, de vos revenus et du montant des prestations versées par votre régime obligatoire et - le cas échéant - de votre contrat collectif.

Quelques questions suffisent pour cerner vos besoins essentiels et vous remettre une première proposition d'assurance.

Vous pouvez ensuite ajuster finement cette proposition afin de répondre au mieux à vos attentes (montants, garanties, options...). Une offre ferme vous est remise une fois les formalités médicales éventuelles accomplies.

Des formalités médicales rapides et interactives

Dans la plupart des cas, il vous suffit de répondre à un questionnaire médical simplifié.

Si votre situation nécessite des formalités médicales plus poussées, vous répondez à un questionnaire médical interactif, rapidement et en toute confidentialité, sur votre smartphone, tablette ou ordinateur.

Si des examens complémentaires vous sont demandés, un seul rendez-vous suffit dans l'un des centres médicaux agréés Allianz : pas de frais à avancer et les résultats sont envoyés automatiquement.

Des données transmises en toute sécurité

Transmettez-nous sereinement vos données médicales sur votre Espace d'Échange Sécurisé entièrement digital.

Simple, rapide et fiable, vous vous identifiez avec un mot de passe reçu par sms et vous êtes ensuite guidé pas à pas. Le service médical réceptionne directement vos documents : vous gagnez du temps et la confidentialité est assurée.



Vous protéger et mettre vos proches à l'abri du besoin

Maintenez votre niveau de revenu en cas d'arrêt de travail⁽¹⁾

La garantie Incapacité Temporaire Totale vous permet de percevoir des indemnités journalières (IJ) forfaitaires.

Lors de l'adhésion, vous choisissez :

- de vous assurer en cas de maladie ou d'accident ou seulement en cas d'accident,
- le montant des indemnités journalières que vous souhaitez percevoir (15 € minimum),
- le délai à l'issue duquel vous pourrez percevoir vos indemnités (la franchise), ainsi que la durée d'indemnisation (de 1 à 3 ans).



Les plus d'Allianz

Bonus sur vos indemnités journalières : pour chaque année sans arrêt de travail indemnisé, nous vous offrons 1 jour d'indemnité en plus (dans la limite de 7 jours).



Garantie rente d'invalidité⁽²⁾ pour une couverture optimale

Vous pouvez choisir de percevoir une rente forfaitaire dans le cas où, de façon permanente, il est reconnu que vous ne pouvez plus exercer votre activité professionnelle.

La rente d'invalidité vous garantit des revenus annuels au plus tard jusqu'à la veille de vos 67 ans.

Vous pouvez renforcer votre protection grâce à la garantie Capital Invalidité⁽³⁾, dont le versement du capital peut vous permettre par exemple d'aménager votre domicile ou votre véhicule.



Les plus d'Allianz

La rente d'invalidité et le Capital Invalidité peuvent être déclenchés dès 15 % d'invalidité⁽³⁾.

Mettez vos proches à l'abri du besoin

La garantie Décès Toutes Causes / PTIA⁽⁴⁾ correspond à un capital que vous aurez choisi lors de l'adhésion et qui sera versé aux bénéficiaires de votre choix, si vous décédez suite à une maladie ou un accident.

Selon votre situation familiale, une garantie Rente de Conjoint et/ou d'Éducation peut compléter votre couverture et ainsi apporter à vos proches une protection supplémentaire.



Les plus d'Allianz

Si vous choisissez la garantie Décès / PTIA⁽⁴⁾ en cas d'accident seul, vous n'aurez aucune formalité médicale à passer quels que soient votre âge et le montant de capital choisi.



(1) En dehors des pathologies dos et psy, si l'option n'a pas été retenue à l'adhésion.

(2) Cette garantie ne peut être choisie qu'en complément de l'une des garanties d'Incapacité Temporaire Totale avec une durée d'indemnisation de 3 ans.

(3) Le Capital Invalidité est versé proportionnellement au taux d'invalidité constaté, à partir de 15 % jusqu'à 65 % d'invalidité. À partir de 66 % d'invalidité, le capital est versé en totalité.

(4) PTIA : Perte totale et irréversible d'autonomie.

Des prestations pour prendre soin de soi et des autres

**Il est essentiel de préserver votre bien-être et votre capital santé.
Allianz Prévoyance vous propose des services disponibles dès votre adhésion.**



Préservez votre capital santé

Découvrez l'ensemble des services Allianz Assistance en un clin d'œil
en cliquant [ici](#)



Vous souhaitez acquérir ou maintenir une bonne hygiène de vie

- Sport, nutrition, sommeil et gestion du stress.
- Bénéficiez d'un coaching personnalisé, 100 % digital.



Apprenez les gestes qui sauvent

- Formez-vous avec des experts afin d'avoir les compétences nécessaires pour réaliser les gestes de premiers secours.



Accompagnement psychologique

- Si vous faites face à un événement traumatisant, vous pourriez avoir besoin d'être accompagné par un professionnel.



Vous devenez aidant d'un proche en perte d'autonomie ?

- Vous bénéficiez d'un dispositif pour vous épauler : formation, répit, soutien psychologique...



Et si c'était grave ? Allianz est toujours proche de vous



Garantie Capital Maladies redoutées

En cas de diagnostic d'une maladie grave : accident vasculaire cérébral, d'infarctus, de cancer, de la maladie d'Alzheimer, de la sclérose en plaques, etc., afin d'éviter les soucis financiers et vous concentrer sur l'essentiel, percevez un capital de 7 500 à 125 000 € (à définir au moment de la souscription).



En cas d'hospitalisation ou d'immobilisation à domicile

- Vous bénéficiez d'une enveloppe de services d'**aide à domicile** pour faciliter votre quotidien.
- Votre médecin n'est pas disponible ? Accédez à la **téléconsultation** médicale 24h/24.
- Après un arrêt de travail de longue durée, nous vous accompagnons **pour reprendre votre vie professionnelle**.



Le sport sur ordonnance

En cas d'affection longue durée ou d'une perte d'autonomie⁽⁵⁾, l'activité physique adaptée est un élément indispensable pour le corps et pour le moral.

Pour en savoir plus, cliquez [ici](#)

(5) Personnes bénéficiant de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) ou de la carte mobilité inclusion.



Besoin d'être rassuré ?

[Deuxiemeavis.fr](https://www.deuxiemeavis.fr)⁽⁶⁾. En cas de problème de santé sérieux, il est important d'avoir des informations fiables pour faire le bon choix et ne pas perdre de temps. Santéclair vous propose la possibilité d'obtenir un deuxième avis médical par un médecin spécialiste. Pour vous aider à y voir plus clair, vous avez accès à un médecin expert de votre maladie où que vous soyez, et vous obtenez un avis en ligne sous 7 jours.



En cas de décès

Le pack accompagnement obsèques.

Si vous devez faire face au décès d'un proche ou pour votre décès, nous mettons à votre disposition, ou à celle de votre famille, 7j/7 et 24h/24 l'expertise d'un conseiller dédié qui vous guidera dans l'organisation et la gestion des obsèques. Ainsi vous vous consacrez à ce qui est vraiment essentiel : vos proches et vous-même. Pour en savoir, visionnez la [vidéo](#)



inmemori

Pour accompagner vos proches

Un faire-part numérique pour votre famille dans le deuil. Chacun peut donner et recevoir des informations sur les obsèques, envoyer des messages de condoléances, partager des souvenirs, envoyer des fleurs...



Pour en savoir plus, cliquez [ici](#)

(6) Service éligible dans le cadre de votre adhésion à l'ANCRE.

De bonnes raisons de nous faire confiance



Présent dans 70 pays, Allianz est le 1^{er} assureur européen⁽⁷⁾ et la première marque d'assurance au monde⁽⁸⁾. Allianz en France, ce sont 5,2 millions de clients en France et 3 500 collaborateurs présents sur tout le territoire, pour vous protéger.

Allianz un acteur engagé pour la recherche médicale qui vous accompagne au quotidien dans la prévention des risques santé.

C'est aussi un assureur solide. Cette solidité s'illustre notamment au travers du ratio de solvabilité qui exprime la capacité d'un assureur à faire face à des événements exceptionnels imprévisibles telles que les crises climatiques ou sanitaires.

Avec un ratio de solvabilité de 203 %⁽⁹⁾ dépassant largement le minimum de 100 % requis par la réglementation, le Groupe Allianz confirme sa capacité à servir vos intérêts dans la durée.

Pour en savoir plus : [Pourquoi choisir un assureur solide ?](#) | Allianz France - YouTube



(7) 1^{ère} capitalisation boursière en Europe au 01/01/2024.
(8) Selon le classement Interbrand des meilleures marques 2024.
(9) Valeur au 31/03/2024.

Nous sommes à vos côtés

4 000 spécialistes en protection sociale, gestion de patrimoine et assurances professionnelles et vie privée.

Des conseillers 100 % à votre écoute, joignables par e-mail ou téléphone, disponibles pour simplifier votre quotidien.



Pour adhérer
au contrat Allianz
Prévoyance,
vous devez être
membre de

l'association ANCRE (ASSOCIATION NATIONALE pour la COUVERTURE des risques, la RETRAITE et l'ÉPARGNE), association indépendante loi 1901 qui représente les intérêts collectifs de ses adhérents, suit l'évolution des contrats et en informe ses adhérents - ou y adhérer à cette occasion.



Être adhérent à l'ANCRE, c'est bénéficier des services⁽¹⁰⁾ tels que :

- des informations juridiques par téléphone délivrées par des spécialistes qualifiés pour vous accompagner dans toutes vos démarches du quotidien,
- une bibliothèque en ligne de lettres-types pour vous faciliter de nombreuses démarches,
- une assurance en cas de litiges administratifs, fiscaux, sociaux ou successoraux,
- une protection contre toute usurpation de votre identité,
- une assistance à la lecture et la compréhension d'un contrat (exclusivement baux d'habitation, locations saisonnières et prestations de loisirs),
- des tarifs négociés en optique, dentaire et audioprothèse,
- une aide pour les démarches d'hospitalisation : palmarès des hôpitaux, boîte à outils pour tout savoir avant et après une hospitalisation, géolocalisation pour identifier les services d'urgence ou les praticiens proches de votre domicile,
- un deuxième avis médical gratuit en cas de maladie grave ou invalidante par un médecin référent en moins de 7 jours.

Pour plus d'informations : www.ancre-vie.com

(10) Réservés aux adhérents personnes physiques. Les garanties et services présentés dans cette brochure s'exercent selon les clauses et conditions du contrat Allianz en fonction des garanties et des options souscrites. Les services proposés par l'ANCRE ne sont pas contractuels et sont susceptibles d'être modifiés ou supprimés.

Pour toute question, votre interlocuteur Allianz est à votre écoute. Contactez-le quand vous voulez.



Allianz Vie

Société anonyme au capital de 681.879.255€
340 234 962 RCS Nanterre

Protexia France

Société anonyme au capital de 1.895.248 €
382 276 624 RCS Nanterre

Entreprises régies par le Code des assurances

1, cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex

www.allianz.fr



Les prestations d'assistance sont assurées par :

Fragonard Assurances

Société anonyme au capital de 37.207.660 €
479 065 351 RCS Bobigny

Entreprise régie par le Code des assurances

Siège social : 7, rue Dora Maar - 93400 Saint-Ouen

Désignée sous le nom commercial « Allianz Assistance »

www.allianz-partners.fr



ANCRE

ASSOCIATION NATIONALE pour la COUVERTURE
des risques, la RETRAITE, et l'EPARGNE
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
27, boulevard des Italiens - 75002 Paris

www.ancre-vie.com

